

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**  
**COMMUNE DE SELONCOURT**  
**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20190409.11</b>	<b><u>Séance du 09 avril 2019 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-dix-neuf</b> du mois d'avril le neuf avril le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 avril 2019, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02 avril 2019 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU VENDREDI 19 JUILLET 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert intitulé « Hot for more by The Sassy » soit donné par la formation « The Sassy Swingers », composée de 6 musiciens, le vendredi 19 juillet 2019 à 20H30 dans l'amphithéâtre du Centre Culturel.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'Association Sassy Land – Résidence Camille Claudel – 212 rue Maurice Jouaud – 44400 REZÉ représentée par Mme Gwenola COGREL, Présidente, et notamment le coût de la prestation, soit 3 400 € TTC, frais de déplacement inclus.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 7 février 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- approuve la tenue du concert de la formation « The Sassy Swingers » selon les conditions définies au contrat de cession ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer le contrat de cession et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 09 avril 2019

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**